

L'an deux mille vingt, le trois juillet à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance publique au gymnase du centre sportif Jacques Goddet.

Etaient présents : MMES MONNIER, PERROT, BELABED, DIEUMEGARD, NOT, TWARDAWA, CORÉ, DIDERIK, AUGROS, FAYAT, LOPES DUQUE, MANASSÉ, MRS GUIBERT, AUGROS, LOPES DUQUE, GOUROVITCH, JACQUIER, ROBBE, GAILLARD, GONZALEZ, RICHARD, SAILLARD, TRECUL.

Absents : Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GOUROVITCH, Mme LASSERRE avec pouvoir à Mme DIEUMEGARD, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ.

Secrétaire de séance : Mr GAILLARD.

Monsieur Gérard GOUROVITCH déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions et cède la parole à Monsieur Claude JACQUIER doyen des conseillers municipaux qui prend la présidence de séance.

Mr JACQUIER fait l'appel, Mr GAILLARD est nommé secrétaire de séance, Mme MANASSÉ et Mme NOT sont désignées assesseurs, le bureau est constitué.

ELECTION DU MAIRE

Mr JACQUIER sollicite les candidatures au poste de Maire. Mr GOUROVITCH est candidat.

Les conseillers municipaux votent à bulletin secret, le bureau effectue le dépouillement.

Mr GOUROVITCH obtient 22 voix, 5 bulletins sont annulés au titre de l'article L 66 du code électoral.

Mr JACQUIER proclame Mr GOUROVITCH maire de Saint-Germain-sur-Morin qui prend la présidence de séance.

NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Mr GOUROVITCH propose cinq postes d'adjoints au maire. Le conseil municipal décide de fixer à cinq les postes d'adjoints.

Vote pour 22, 5 contre, Mmes CORÉ, NOT, TAWARDAWA, Mrs SAILLARD, FISCHER.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Mr GOUROVITCH sollicite les candidatures pour les postes d'adjoints. Seule, la liste de Mr GOUROVITCH « Pour Saint Germain continuons ensemble » présente une liste.

Le maire procède à l'élection à bulletins secrets avec l'aide du bureau.

La liste « Pour Saint Germain continuons ensemble » recueille 22 voix et on dénombre 5 bulletins annulés au titre de l'article L 66 du code électoral.

La liste d'Adjoints au maire « Pour Saint Germain continuons ensemble » est élue :

1^{ère} adjointe : Mme Christine PERROT chargée des Familles et Solidarités, intégrant la petite enfance, le CCAS, le jumelage, le Conseil des Anciens

2^{ème} adjoint Mr Loïc GUIBERT chargé de la Vie associative, l'animation, la jeunesse, intégrant le Conseil Municipal des Jeunes.

3^{ème} adjoint Mme Karina BELABED chargée de la Vie scolaire et Péricolaire

4^{ème} adjoint Mr Michel ROBBE chargé des Travaux et Services Techniques intégrant les économies énergétiques communales.

5^{ème} adjointe Mme Sylvie FAYAT chargée du Développement Durable du territoire (Mission transversale).

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Conformément à la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, Mr le Maire donne lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré en séance les mois et an que susdits et ont signé sur le registre les membres présents.